



FCAN 2009 Règlement

Version Française

Règlement et conditions de participation

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le festival présentera uniquement des courts-métrages d'animation, toutes techniques confondues en compétition.
2. La durée de ceux-ci ne pourra dépasser les **10 Minutes**.
3. Les courts-métrages devront avoir été terminés après **Janvier 2007**
4. Les clips vidéos ne sont pas acceptés ainsi que les séries, y compris leur pilote.

2- INSCRIPTION ET SELECTION

1. Les inscriptions se font uniquement via le site sur www.fcan.be
2. Tout film non-inscrit via le site ne sera pas pris en compte.
3. Les films sont à envoyer avant le **1er Octobre 2009** date limite, aucun envoi ne sera admis au-delà de cette date.
4. Un comité de sélection retiendra les courts-métrages, la décision du comité est souveraine et sans appel.
5. La sélection des films sera mise en ligne après le **1er Octobre 2009**.

3 - FORMATS

1. Pour la sélection des courts-métrages, le format admis est : **Uniquement le DVD-R PAL**.
Si votre film est pris en sélection officielle vous serez contacté pour l'envoi d'un **BETACAM SP PAL**.
2. Tout envoi doit être protégé de la manière la plus optimale afin d'éviter des dégradations lors de son transport.

4 - ENVOI ET RETOUR DES FILMS

1. L'envoi du film est à la charge des participants.
2. Les DVD ne sont pas retournés. Ils seront conservés à titre d'archives.
3. Le renvoi du film est à la charge du FCAN en cas de sélection, uniquement pour les **BETACAM SP PAL**.
4. Le FCAN décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du support lors de son transfert. Aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée en cas de perte ou détérioration du support.

5 - PROJECTIONS ET SON

1. Le FCAN s'engage à projeter les films dans les meilleures conditions techniques d'image et de son.

6 - INVITATIONS

Uniquement Les réalisateurs des courts-métrages sélectionnés seront accrédités gratuitement au festival. Leurs accompagnateurs devront s'acquitter du droit d'entrée.

Le Fcan ne prend pas en charge le déplacement des réalisateurs sélectionnés.

7 - LES PRIX

1. Un Jury désigné par les organisateurs attribue les prix.
2. La décision du Jury est souveraine, aucun appel n'est possible en cas de litige.
3. Seuls les réalisateurs ou leurs représentants directs peuvent recevoir les prix.

Les Prix attribués:

- 1 Grand Prix du Festival, attribué par le Jury.
- 2 Prix du Public, attribué suite au vote du public.

8 - ANNEXES

L'inscription au festival implique l'accord des participants sur les présentes dispositions

9 - ADRESSES ET CONTACT

Les films doivent nous être envoyés à l'adresse suivante:

FCAN / PHILIPPE NICKELS
246 ch. de Forest
1060 ST GILLES
BRUXELLES

10 - AUTRES CONTACTS

SITE WEB : WWW.FCAN.BE

E- MAIL : CENTRE-CULTUREL@NEUFCHATEAU.BE

CENTRE CULTUREL DE NEUFCHÂTEAU A.S.B.L.
3 GRAND PLACE
6840 NEUFCHÂTEAU
BELGIQUE

TEL : 0032 / 0/ 61 27 86 98

Règlement du 24 Janvier 2009